

Fonds d'engagement actionnarial

PHITRUST
Active Investors France

Note ESG SICAV

71

Note ESG CAC 40

62

vendredi 30 décembre 2022

42 884 477 €
Actif net

Valeurs liquidatives

PART C : 285,39 €
PART D : 188,61 €
PART A : 140,82 €

Performances

Noms	Dec	2022	2021	Perf. ann. 1 an	Perf. ann. 3 ans	Perf. ann. 5 ans
PART C	-4,08 %	-10,38 %	29,30 %	-10,64 %	1,93 %	4,11 %
CAC 40 NR	-3,84 %	-7,37 %	31,07 %	-7,63 %	4,64 %	6,19 %

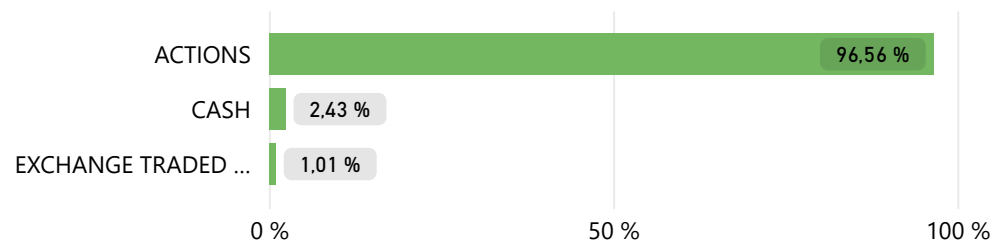
Volatilité

Noms	Vol ann. 1 an	Vol ann. 3 ans	Vol ann. 5 ans
PART C	19,91 %	24,50 %	20,85 %
CAC 40 NR	20,05 %	25,58 %	21,72 %

Tracking error

Noms	Tr. Error ann. 1 an	Tr. Error ann. 3 ans	Tr. Error ann. 5 ans
PART C	2,37 %	2,02 %	1,67 %
CAC 40 NR	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Poids du portefeuille par nature d'actif



Phitrust

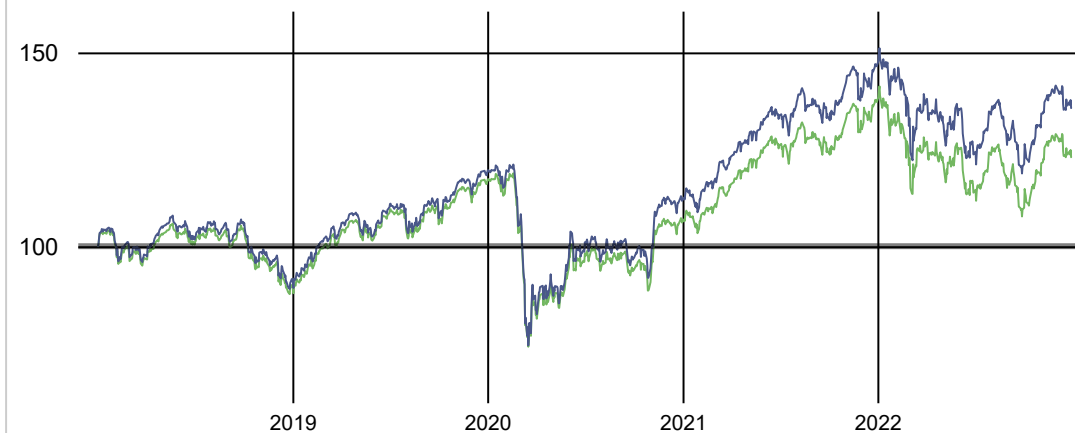
7 rue d'Anjou - 75008 Paris

Tél.: +33 (0)1 55 35 07 55



Performance de la SICAV France par rapport à son indice

● SICAV (en base 100) ● CAC 40 NR (en base 100)



Stratégie d'investissement et objectifs

L'objectif de la SICAV Phitrust Active Investors France est de surperformer l'indice CAC40 dividendes réinvestis sous contrainte d'un écart de suivi (tracking-error) annuel maximal de 4,00%, en privilégiant les entreprises avec une bonne gouvernance stratégique et ouvertes au dialogue sur les sujets environnementaux et sociaux.

Il s'agit d'améliorer la gouvernance stratégique des entreprises afin que les droits des actionnaires et les enjeux environnementaux et sociaux soient mieux pris en compte. Une analyse des facteurs ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) et de leurs évolutions permet aux gérants de mettre en place annuellement des initiatives d'engagement auprès des sociétés émettrices du portefeuille. Dans le cadre du règlement « Sustainable Finance Disclosure Regulation » (SFDR), la SICAV est répertoriée « Article 9 ».

Gérants

Denis Branche 01 55 35 07 54 / denis.branche@phitrust.com

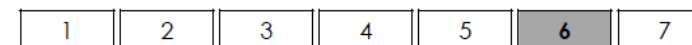
Julien Lefebvre 01 55 35 07 57 / julien.lefebvre@phitrust.com

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

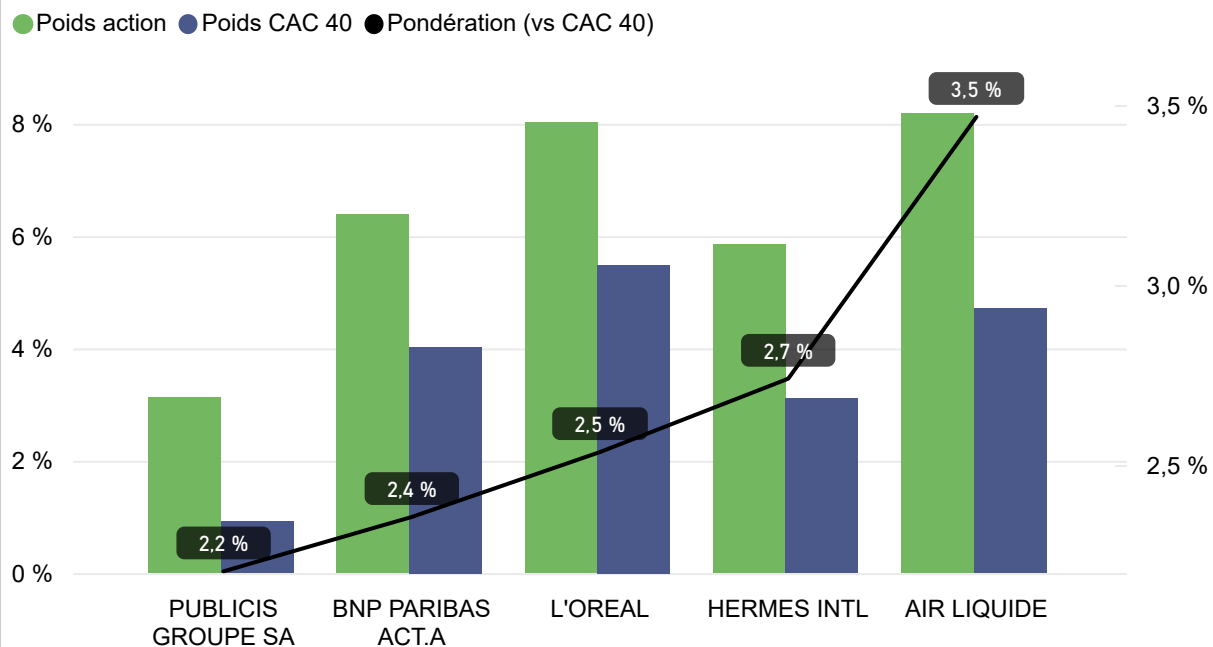


www.phitrust.com

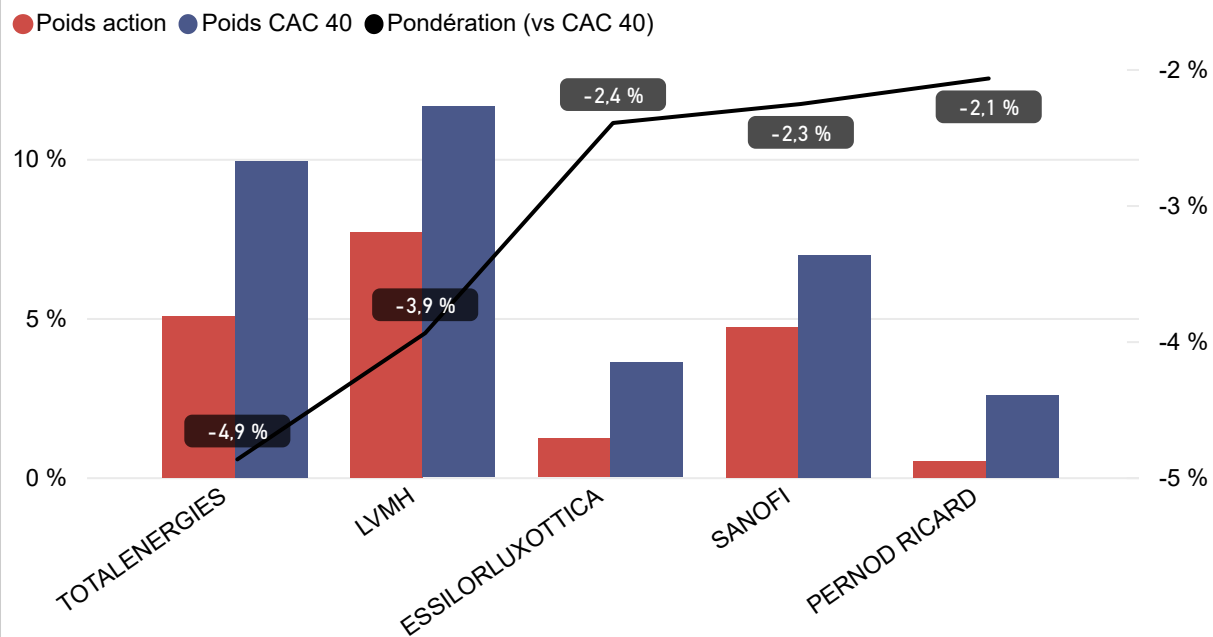
Société de Gestion de Portefeuille (agrément AMF : GP 99-023)

S.A. au capital de 3.132.428.62 € - RCS Paris B 420 505 307

Principales surpondérations du portefeuille (vs CAC 40)



Principales sous-pondérations du portefeuille (vs CAC 40)



Caractéristiques du portefeuille

Classification sectorielle : Actions françaises cotées
Fréquence de valorisation : journalière au cours de clôture
Indice de référence : CAC40 dividendes réinvestis
Société de gestion : Phitrust
Dépositaire : RBC Investor Services Bank S.A.

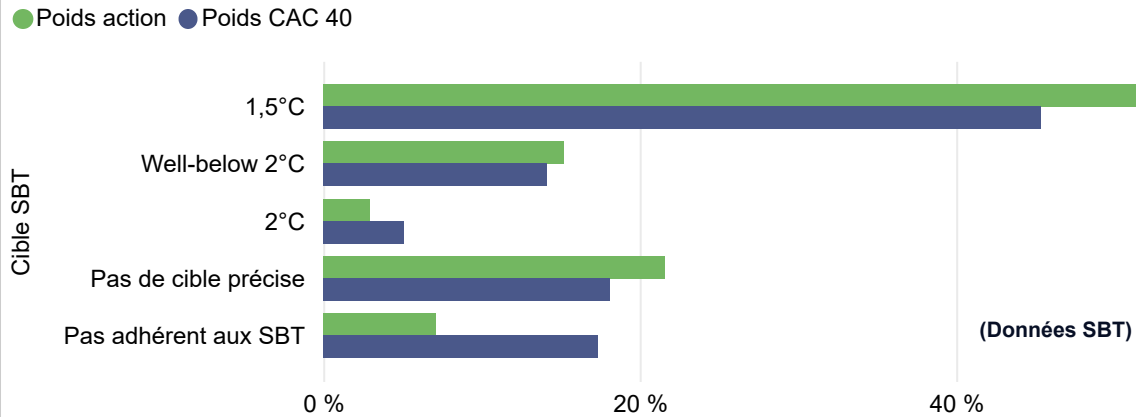
PART A : FR001058033

Investissement minimum : 1 part
Droit d'entrée : 1% minimum - 3% maximum, dont 1% versé au Fonds de Dotation Phitrust
Droit de sortie : néant.
Frais de gestion : 1,44% TTC de l'actif net par an.

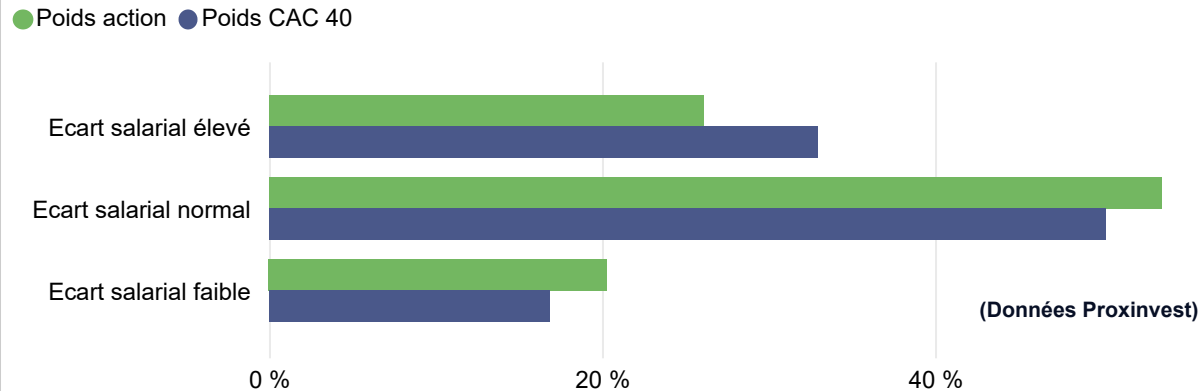
PART C : FR0010027094 / PART D : FR0010027102

Date de création : 2003
Investissement minimum : 3000 parts
Durée minimum conseillée : supérieure à 5 ans
Affectation des résultats : capitalisation (C) ou distribution (D)
Droit d'entrée : 3% maximum dont 1% versé au Fonds de Dotation Phitrust
Droit de sortie : néant
Frais de gestion : 0,84% TTC de l'actif net par an

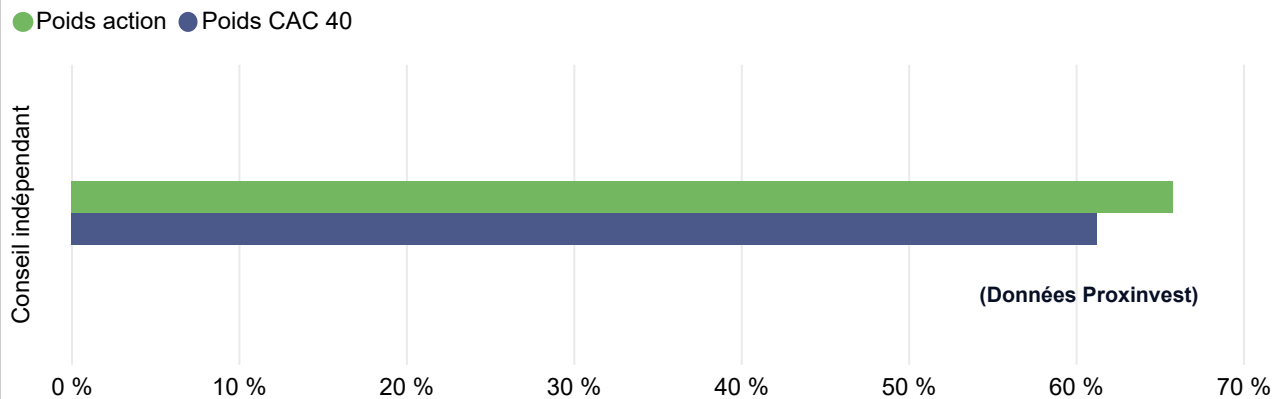
Environnement : Sur/sous pondérations selon la cible SBT (vs CAC 40)



Social : Sur/sous pondérations selon le ratio d'équité (vs CAC 40)



Gouvernance : Sur/sous pondérations selon l'indépendance du conseil (vs CAC 40)

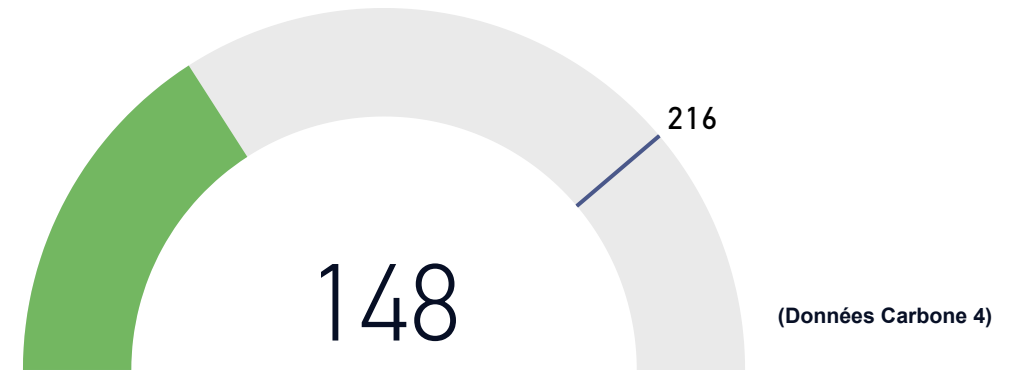


Droits humains : Nombre d'initiatives sur l'éthique des affaires

158

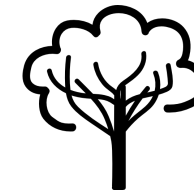
(Données Phitrust)

Une intensité carbone réduite par rapport au CAC 40 (tCO2/M€)



Emissions de CO2 évitées équivalentes à la séquestration de

1628 hectares de forêts sur une année



(Données Environmental Protection Agency)

Lexique pour les indicateurs

1. Les **Science Based Targets** sont des objectifs ciblés et calculés scientifiquement de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
2. Le **ratio d'équité** est l'écart de rémunération entre les premiers dirigeants et la moyenne des rémunérations des salariés. On définit un ratio d'équité comme faible / élevé si il est classé dans le quartile inférieur / supérieur de l'univers.
3. Un conseil est **indépendant** si son taux d'indépendance est supérieur à 50%.
4. Les **équivalences pour les émissions de CO2** sont basées sur les calculs de l'agence américaine de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency) et correspondent à l'écart d'émissions de CO2 entre notre portefeuille et le CAC40. La comparaison est réalisée sur la base d'un actif net de 50 M€.
5. Les mesures des émissions des sociétés du CAC 40 sont fournies par le cabinet Carbon 4 Finance.

Commentaire de gestion

L'année 2022 a été une année de transition. Poussés par l'inflation, les banquiers centraux ont sonné le glas d'une longue période monétaire accommodante, en augmentant leurs taux directeurs. Cette hausse des rendements obligataires a eu un impact sur les marchés actions, en provoquant une baisse des cours. Le style "value" a profité de ce mouvement, notamment les valeurs énergétiques, qui ont réalisé d'excellentes performances sur l'année. Ces dernières ont également été favorisées par le contexte de la guerre en Ukraine, qui a fait grimper les prix de l'énergie. Cette rotation n'a cependant pas été profitable aux investisseurs ESG, qui sont généralement sous-pondérés sur ce secteur et la "value" en général.

La SICAV ne fait pas exception. La part C a sous-performé en 2022 son indice de référence le CAC 40 NR (réalisant respectivement -10,38% et -7,37%). Largement sous-pondéré, Total Energies est le titre qui a contribué le plus négativement à cette sous-performance (environ -1%). Dans un environnement difficile, le portefeuille a réussi néanmoins à dégager une performance relative supérieure ou similaire aux indices ESG proches de l'univers du CAC 40 : +1,91% pour le CAC 40 gouvernance NR et -0,11% pour le CAC 40 ESG NR.

Editorial du président : 2023 verra-t-il l'accélération de « l'engagement washing » ?

Mi-décembre dans Citywire, la journaliste suédoise Siri Christiansen signait un article qui aurait dû créer un vif débat dans la communauté des investisseurs et gérant d'actifs « ESG » : [ici](#)

Elle relevait un fait : de plus en plus d'investisseurs s'engagent au sein de coalitions comme Nature Action 100 ou Climate Action 100+. Ces coalitions regroupent ceux qui déploient des démarches d'engagement auprès des sociétés cotées pour qu'elles changent leurs « business models » face aux enjeux climatiques et de biodiversité. La journaliste souligne que certains comme BlackRock ont mené 3 600 actions d'engagement auprès de 2 300 sociétés pour ne citer que ce gestionnaire d'actif bien connu. Elle s'interroge sur les raisons de cet engouement et sur le risque que la quantité ne nuise à la qualité.

[Lire la suite](#)

Olivier de Guerre - Phitrust

Engagement actionnarial

Pour la SICAV, le mois de décembre est traditionnellement celui de la préparation de la **campagne d'engagement** pour l'année qui suit. Phitrust a donc envoyé une lettre à chacun des premiers dirigeants du CAC 40 pour les interpeller sur différents sujets ESG spécifiques à leur société, en amont des assemblées générales 2023. **Notre vigilance porte cette année sur le respect du juste partage de la valeur sous l'angle du capital naturel, du capital financier et du capital humain.**

Par ailleurs, le **code Afep-MEDEF** a été révisé ce mois-ci. Plusieurs recommandations ont été introduites sur la prise en compte de la Responsabilité Sociale des Sociétés (RSE) et du climat par les conseils d'administration. Les administrateurs sont invités à définir la rémunération des dirigeants en intégrant plusieurs critères liés à la RSE, dont au moins un critère en lien avec les objectifs climatiques de l'entreprise. Le code préconise par ailleurs que la stratégie climatique de l'entreprise soit présentée à l'assemblée générale plutôt que votée sous la forme d'une résolution type « say-on-climate » et cela au moins tous les trois ans.

Enfin, **Phitrust** en collaboration avec **l'AF2i**, **CIAM** a rédigé une note sur les améliorations possibles du régime légal d'inscription de résolutions externes aux assemblées générales. Cette note fait suite aux cas TotalEnergies en 2022 et Vinci en 2020 où l'inscription de résolutions d'actionnaires avait été refusée par le conseil d'administration. **Améliorer le régime de dépôt de résolution permettrait de favoriser le dialogue entre les sociétés et leurs actionnaires.** Bien que cette note ait pour vocation de modifier la législation française, l'ambition à terme est d'homogénéiser le régime de dépôt de résolutions à l'échelle européenne en définissant un socle de dispositions minimales. Le Forum pour l'Investissement Responsable (**FIR**) a entrepris des démarches similaires en septembre 2022 en formulant des propositions plus spécifiquement sur l'encadrement du « Say-on-climate » et la facilitation du dépôt de résolutions externes environnementales et sociales.